



12-AVR-2015

**FICHE DE
DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Ets Joubert & Cie
9, rue Michelet
94200 Ivry Sur Seine
France

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.

Nom du produit : Vernis Parquet

Type de produit : Vernis à base de résine longue en huile
Solvant: white spirit

Company identification : ETS. JOUBERT & CIE.
9, rue Michelet
94200 Ivry Sur Seine
France
Tél: 01-46-72-24-38
Fax: 01-46-71-62-84

Mode d'utilisation : Pinceau, Rouleau, Pistolet

2 – INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances dangereuses : N.C.

Autres substances apportant un danger :
Aucune substance de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :
601-022-00-9 XYLENES concentration inférieure ou égale
à 2.5%
Symbole : Xn
Phrases : R10, R38, R20/21

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS.

Dangers physico-chimiques : Le liquid peut libérer des vapeurs susceptibles de former dans l'atmosphère des mélanges inflammables si elles sont portées progressivement à une temperature égale ou supérieure au point éclair.

Ce produit est difficilement inflammable.

Dangers toxicologiques : Voir rubrique 11.

4 – MESURES DE PREMIER SECOURS.

- Cas général :** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation :** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
- En cas de contact avec la peau :** Enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS UTILISER les solvants ou des diluants.
- En cas d'ingestion :** NE PAS FAIRE VOMIR. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.
-

5 –MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

- Moyens d'extinction appropriés:** CO₂, poudres.
A ne pas utiliser : pulvérisation d'eau
- Recommandations:** En cas d'incendie, l'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Refoidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
-

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec les matériaux absorbants non combustibles, par exemples : sable, terre vermiculite, terre de diatomées. Les mettre dans des fûts étanches en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation des solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 – MANIPULATOIN ET STOCKAGE.

Manipulation :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle par une ventilation adaptée.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression, et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Stockage :

Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.
Tenir éloigné de toute source d'ignition et de chaleur.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection individuelle : Protection respiratoire :
Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :
Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau. Elles ne devraient toutefois pas être appliquées après le contact avec le produit. En cas de contacts avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES.

Masse volumique : 0,9 +/- 0,2

Caractère Acide – Base : Non concerné.

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

État physique : Liquide visqueux.

Point éclair : environs 62° C / 144° F

Point d'auto inflammation : > 200° C / 392° F

Mesure pH : Non concerné.

10 – STABILITÉ AND REACTIVITÉ.

Risque de polymérisation :	Non.
Conditions pour éviter le polymérisation :	Non concerné.
Stabilité :	Stable.
Conditions pour éviter l'instabilité :	Non concerné.
Réactions dangereuses avec (incompatibilité) :	Oxidants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Risques aigus :	Non concerné.
Voie cutanée :	Préparation testée est classée parmi les préparations irritantes pour la peau.
Voie oculaire :	La préparation n'est pas classée préparation irritante pour les yeux.
Voie digestives :	La préparation est non classée parmi les préparations dangereuses par ingestion.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau, ni dans le milieu naturel.

Les déchets et les emballages usagés doivent être éliminés selon les règlements locaux en vigueur.

14 – INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT.

Par voie terrestre :	N° ONU : 1263	classe 3
Par voie maritime :	N° ONU : 1263	classe 3
Par voie aérienne :	N° ONU : 1263	classe 3
Code douanier :	3210.00.10	

15 – AUTRES RECOMMANDATIONS

Cette fiche est réalisée suivant l'article R-231-53 du code du travail de la France. Puis que les conditions de travail de l'utilisateur ne sont pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour conformer aux lois et règlements locaux. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité de notre produit et non comme une garantie des ses caractéristiques.